



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pédagogie

Question écrite n° 25773

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le niveau de lecture des élèves des classes de primaire en France. En dépit d'un fort taux de scolarité, les enquêtes révèlent une baisse du plaisir lié à la lecture chez les enfants. De plus, il convient de mettre l'accent sur le bagage de vocabulaire qui malheureusement devient de plus en plus ténu. Une récente étude révèle que concernant l'évaluation de la lecture et de son apprentissage, la France occupe la vingt-septième place sur un panel de quarante pays. Il aimerait connaître les mesures prévues qui permettraient de faire à nouveau de l'apprentissage du français et donc de la lecture une priorité tout au long de la scolarité.

Texte de la réponse

Les instructions concernant l'apprentissage de la lecture sont aujourd'hui inscrites dans les programmes. Ces derniers parus au Bulletin officiel de l'éducation nationale du 19 juin 2008 précisent qu'au cours préparatoire « l'apprentissage de la lecture passe par le décodage et l'identification des mots et par l'acquisition progressive des connaissances et des compétences nécessaires à la compréhension des textes. Le code alphabétique doit faire l'objet d'un travail systématique dès le début de l'année. » De plus ces programmes fournissent aux enseignants des repères précis quant aux objectifs à poursuivre dans les différents domaines de compétences qui concourent à l'apprentissage de la lecture, notamment le vocabulaire. Ces repères sont également déclinés par niveau de classe sous forme de progressions. Ils ont été soumis à consultation des enseignants pendant un mois, les résultats de cette consultation ont été rendus publics. L'Assemblée nationale et le Sénat, par le biais de leurs commissions compétentes, ont également été consultés. À l'issue de ces consultations, qui ont permis l'expression de la profession enseignante et de la population, des remarques ont été prises en compte et des modifications apportées au projet qui ont été approuvées par le Haut Conseil de l'éducation. Afin d'évaluer les résultats scolaires des élèves, des protocoles nationaux d'évaluation bilan conçus par rapport aux paliers du socle commun, en CE1 et en CM2, permettront de déterminer les acquis de chaque élève, les résultats en seront communiqués aux familles. L'évolution de ces résultats dans le temps permettra de mesurer les résultats de l'action de l'école. La création de la semaine scolaire de 24 heures a permis d'instituer une aide individualisée de deux heures hebdomadaires pour chaque élève qui rencontre des difficultés dans ses apprentissages, notamment en lecture. Le cas échéant, des stages de remise à niveau entre la fin du CM1 et l'entrée en 6e pourront être organisés pendant les vacances par des enseignants volontaires. En outre, l'accompagnement éducatif sera progressivement généralisé pour constituer une offre complémentaire hors du temps d'enseignement proprement dit.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25773

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juin 2008, page 5316

Réponse publiée le : 3 mars 2009, page 2067